



Compte-rendu du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 11 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre à dix-sept heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Donges, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du cinq décembre deux mil vingt-trois, sous la présidence de Madame Monique PIRAUD, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres excusés avec pouvoir : 1
Nombre de membres excusés : 1

Présents : Monique PIRAUD, Yveline LECAMP, Didier RIAUD, Marie-Andrée PICOT, Alain GIRARDEAU, Chantal GUINARD, Mikael DELALANDE, Yvonnick PERRIN, Lise BERTHO, Danielle HERVO, Guy SICOT, Michel DESBOIS, Albert LEHUEDE, Danièle FAVREAU, Roger MAHO

Était excusé avec pouvoir : François CHENEAU avec pouvoir à Monique PIRAUD

Était excusée : Roselyne DAUCE

Madame La Vice- Présidente déclare la séance ouverte.

Approbation du Compte Rendu du Conseil d'administration du 20 novembre 2023

Exposé

Monsieur Le Président invite les membres du Conseil d'Administration à approuver le compte rendu de la séance du 20 novembre 2023.

Le compte rendu de séance est approuvé à l'unanimité sans observation

Délibération N° 1 : REFERENTIEL M 57 AU 01/01/2024 – REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF) DU BUDGET DU CCAS

Rapporteur : Monique PIRAUD

Proposition :

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le projet de RBF joint en annexe.

Et la Vice-Présidente invite le Conseil d'Administration à en délibérer.

Décision :

Après délibération, le Conseil d'Administration :

➔ **APPROUVE à l'unanimité** le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) joint en annexe.

Délibération N° 2 : Budget 2024 du CCAS : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement de 2023

Rapporteur : Monique PIRAUD

Proposition

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la vice-Présidente, à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non reportées, dans la limite du quart des crédits inscrits en dépenses d'investissement du Budget du C.C.A.S de l'exercice 2023 (hors Chapitre 16 « emprunts & dettes assimilées », report du résultat D 001, dépenses imprévues et restes à réaliser (RAR)) par Chapitre ainsi qu'il suit :

CHAPITRE	LIBELLE	BUDGETISE	QUART DU BUDGETISE
21	Immobilisations corporelles	6 812 €	1 703 €
TOTAL		6 812 €	1 703 €

Madame la vice-Présidente invite le Conseil d'Administration à en délibérer.

Décision

Après délibération, le Conseil d'Administration à l'unanimité

➔ **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente, à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 du C.C.A.S, à **ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER** les dépenses d'investissement non reportées, dans la limite du quart des crédits inscrits en dépenses d'investissement 2023, à hauteur des montants ci-dessus par Chapitre.

Aides Sociales facultatives accordées dans le cadre de la délégation de pouvoir

Chèques Accompagnement Personnalisé

Madame DOUDARD informe le conseil d'administration que dans le cadre de la délégation de pouvoir, il a été accordé des Chèques Accompagnement Personnalisé à 1 famille domiciliée à Donges pour un montant total de **120 €** qui lui ont été délivrés le 30/11/2023.

Cette aide accordée sera imputée à l'article 6562 du budget du CCAS

Informations diverses

Point dons CCAS

Madame DOUDARD informe que sur l'année 2023, 1033.59€ ont été transmis au CCAS sous forme de Dons.

- Dons Photos repas des aînées 2022 : 140€
- Dons mariages et parrainages : 466.09€
- Dons visites de l'église : 187.50€
- Don mutuelle communale GROUPAMA : 140€

Repas et colis des aînés 2024

Malgré l'approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 20 novembre 2023 en début de séance qui indiquait :

« En prévision du budget 2024 qui sera inférieur à 2023 ainsi que la capacité d'accueil dans la salle, il est nécessaire de revoir l'âge des personnes pouvant bénéficier du colis ou assister au repas.

Madame PIRAUD ajoute qu'il est proposé de porter l'âge à 73 ans.

Monsieur CHENEAU précise que les personnes de plus 70 ans inscrites cette année pour le repas et pour le colis pourront tout de même y prétendre mais pour toute nouvelle inscription les personnes devront avoir 73 ans dans l'année.

Madame DOUDARD indique que dans ce cas pour les 2 années à venir le nombre de personne sera équivalent à aujourd'hui alors que le budget sera inférieur. Il faudra donc revoir la composition des colis à savoir peut-être moins de produits et concernant les couples, il est possible d'offrir un colis pour 2 personnes ce qui permet un coût inférieur.

Après échange, les membres du conseil d'administration ont approuvé à l'unanimité la proposition ».

Certains membres du conseil d'administration souhaitent que cela soit rediscuter : maintien du repas, goûter, animation par un seul musicien, contenu des colis.

Madame DOUDARD s'engage à demander des devis et propose aux membres du CA de lui transmettre des propositions de traiteurs et d'orchestre.

Prochains Conseil d'Administration :

- Lundi 15 janvier 2024 à 17h30

Clos et arrêté, les dits jour, mois et an.

Fait à Donges, le 12 décembre 2023

Monique PIRAUD
Vice-Présidente du C.C.A.S.



